

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC490

présenté par
M. Raphan, rapporteur

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 72, insérer l'alinéa suivant :

« La progression des connaissances scientifiques sur ces enjeux doit s'accompagner d'une plus juste représentativité des femmes dans les échantillonnages scientifiques. Encore trop peu nombreuses dans les tests cliniques, les femmes se voient proposer des médicaments qui ne sont pas toujours adaptés à leur physiologie et sont sous-représentées dans les essais effectués, par exemple pour les maladies cardiovasculaires et dans certains types de cancer. La recherche biologique a connu des avancées majeures démontrant la différenciation sexuelle, les symptômes et les effets des traitements ne sont pas toujours identiques d'un sexe à l'autre.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre l'accent sur le nécessaire renforcement de la représentativité des femmes dans les recherches cliniques, afin d'améliorer les médicaments qui leur sont destinés.